



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 25 novembre 2011

N° 433

Société

Chacun dispose de 24 heures par jour... La moitié est passée à dormir, manger et se préparer

L'enquête Emploi du temps de l'Insee, menée de septembre 2009 à septembre 2010, porte sur près de 25 900 personnes de plus de 15 ans vivant en métropole ⁽¹⁾. En 2010, les Français consacrent en moyenne 11 h 45' par jour aux activités physiologiques, dont 8 h 30' pour le sommeil. Si l'on se réfère aux précédentes enquêtes, les Français dorment de moins de moins : - 10 minutes entre 1986 et 1999, puis - 13 minutes entre 1999 et 2010.



Le temps libre est le temps qui n'est consacré ni aux besoins physiologiques ni au travail ni aux tâches domestiques ni au transport. Il est de 4 h 58' en 2010, soit 7 minutes de plus qu'en 1999. La télévision reste de loin le principal loisir des Français : ils la regardent 2 h 06' par jour en moyenne, comme en 1999. Les lycéens et étudiants y consacrent 1 h 27' ; les lycéennes et étudiantes 1 h 19'.

La lecture (livres, journaux, y compris lecture de journaux sur Internet) ne représente plus que 18 minutes par jour en moyenne (8 minutes pour les lycéens et étudiants ; 10 minutes pour les lycéennes et étudiantes). L'Insee précise que « *le temps consacré à la lecture a diminué d'un tiers depuis 1986* ». À l'époque, on lisait 9 minutes en plus par jour.

Vie associative

Le « registre spécial » est toujours obligatoire

Dans le souci d'alléger les obligations qui pèsent sur les responsables associatifs, Muriel Marland-Militello, députée UMP des Alpes-Maritimes, avait posé une question écrite, en décembre 2010, au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative : elle souhaitait savoir si le registre spécial, prévu à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et aux articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901, était toujours d'actualité.



Muriel Marland-Militello

Ce registre est censé contenir « *les statuts de l'association, les récépissés de déclaration et les modifications des statuts, les modifications dans l'administration ou la direction de l'association et les acquisitions et aliénations de patrimoine immobilier de l'association* ».

La réponse du ministre, publiée en septembre 2011, est « oui ». Le registre spécial, explique le ministre, permet de « *prendre connaissance du suivi des événements statutaires de l'association dans le temps* ». En outre, la déclaration des modifications permet aux tiers de « *vérifier, au moment où ils rentrent en relation contractuelle ou judiciaire avec l'association, que la personne physique qui la représente est celle qui est*

⁽¹⁾ - Layla Ricroch et Benoît Roumier, « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet », *Insee Première* n° 1377 de novembre 2011.

effectivement mandatée ». Bref, ces éléments constitutifs de l'état civil de l'association assurent « la traçabilité des décisions » et doivent « être disponibles durant toute la vie de l'association ».

Dès lors, conclut le ministre, « il paraît difficile de supprimer cette obligation sans nuire à la transparence du fonctionnement de l'association et à la sécurité juridique des actes de l'organisme ».

Par contre, ce registre spécial est donc distinct du registre qui sert à enregistrer les comptes rendus des réunions : assemblée générale, conseil d'administration ou bureau... Leur fonction est vraiment différente. Le second n'a aucun caractère obligatoire, contrairement au premier.

Aide à domicile

Convention collective en attente

Les trois syndicats CFTC, CGT et FO critiquent la convention collective unique de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (cf. *CÉAS-point-com* n° 432 du 18 novembre 2011) mais... ils en bloquent aussi l'entrée en vigueur. Si la convention est agréée par un arrêté du 3 octobre, l'application reste soumise à une extension par le ministère du Travail. Du fait de l'opposition des trois syndicats, le texte doit faire l'objet d'une nouvelle concertation en commission d'extension... Les employeurs souhaitent une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, mais ce n'est pas acquis.

Culture

Du 6 au 20 mars 2012, l'Argentine s'invite aux Reflets

Du 6 au 20 mars 2012, Atmosphères 53 proposera sa seizième édition du festival Reflets du cinéma : après la Chine, place à l'Amérique latine et plus particulièrement à l'Argentine. Au programme, dans tout le département, projection de films, expositions, conférences...

Depuis une dizaine d'années, la production filmographique d'Amérique latine a fortement augmenté, grâce à

l'émergence de jeunes réalisateurs. Cependant, deux pays se distinguent plus particulièrement : le Mexique et l'Argentine.

Atmosphères 53 a choisi l'Argentine. Deux films récents n'y sont probablement pas étrangers : *Las Acacias*, de Pablo Giorgelli, a reçu la Caméra d'or au festival de Cannes ; *Abrir puertas et ventanas*, de Milagros Mumenthaler, un Léopard d'or et le Prix de la meilleure interprétation féminine à Locarno.

Pendant une quinzaine de jours, les Reflets du cinéma argentin, entre autres, programmeront une quarantaine de longs-métrages : une occasion unique pour les Mayennais d'aborder la culture argentine dans toute sa globalité.



Les Reflets : aussi une affiche !

Philippe Leduc, réalisateur de l'affiche des Reflets, a voulu éviter les stéréotypes pour évoquer l'Argentine. L'affiche évoque le réel avec quelque chose d'insolite et féérique. La scène en bas et la lune en haut, entre le jour et la nuit, représentent l'espace. La tête de cheval fait penser notamment à la pampa. Les quelques roses en bas rappellent le tango. Les jambes et les chaussures à talon aiguille apportent une note d'érotisme...



« Il y a des mots qui font peur et que l'on renvoie au passé du sable qui rassure les autruches... Les dictateurs charismatiques ne sont pas des détails de l'histoire. Des chefs qui fascinent des foules aveugles ont continué d'ensanglanter tous les continents. Mais l'on préfère parler d'extrémisme de droite et l'on hésite à parler de fascisme. Nous vivons avec l'assurance que les démocraties nous protègent... N'affolons donc personne avec ce gros mot. Et pourtant, " le bacille de la peste s'endort mais ne meurt pas ", écrivait Camus ».

Hervé Bertho, « La bête immonde rôde encore » (éditorial),
Dimanche Ouest-France du 13 novembre 2011.